

**Aux banques membres
Aux négociants en valeurs mobilières**

CDB - Identification clients CFF

Mesdames, Messieurs,

Les CFF offrent depuis peu la prestation «Identification clients CFF». Un client peut ainsi se faire certifier conforme la copie d'un document d'identification en présentant une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photo à n'importe quel guichet de Change CFF ou Western Union (cf. CDB 08, chiffre 11 al. 1 lit. b).

Vous trouverez en annexe la fiche d'information «Identification clients standard» ainsi que les conditions générales (CG). Vous trouverez d'autres informations à cet égard sur le site Internet des CFF à l'adresse suivante:

[http://mct.sbb.ch/mct/fr/reisemarkt/services/im-bahnhof/finanzservices/kundenidentifikation.htm?=
=](http://mct.sbb.ch/mct/fr/reisemarkt/services/im-bahnhof/finanzservices/kundenidentifikation.htm?=)

Dans la mesure où la banque reconnaît l'établissement de la confirmation d'authenticité par les CFF, elle peut, pour l'ouverture d'une relation commerciale par correspondance, indiquer au client de s'adresser, outre à La Poste Suisse, aux CFF.

L'identification clients CFF coûte CHF 18.--.

Nous vous prions d'en prendre acte.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Association suisse des banquiers

Pascal Baumgartner

Renate Schwob

Contact: pascal.baumgartner@sba.ch

Annexes: Kundenidentifikation Standard (en allemand uniquement)
CG